



SOCIÉTÉ DE TIR DU BASSIN DE THAU

Siège Social : Aire de Loisir du Pont Levis - 34200SETE

Affiliée à la Fédération française de Tir N° 1134072 - FFH N°103467 - Déclarée à la préfecture sous N° 654,

Agrément ministériel N° 2-85A - N° Siret: 44770822300014

Adresse Postale : STBT, PUYALA Philippe, 13 rue du jeu de ballon - 34560 MONTBAZIN

Courriel : stbt.contact@gmail.com- **Tél. Stand :** 09.51.73.78.97 - **Site Internet :** www.stbt.fr

Président : philippe.puyala@free.fr - **Tél :** 06.15.02.05.84

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 SEPTEMBRE 2024

Heure d'ouverture de la séance : 19h31

Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG 2023
- Rapport moral de l'année en cours
- Validation du nouveau règlement intérieur
- Rapport financier de l'année en cours
- Élection des membres du Comité Directeur
- Présentation et vote du programme d'activité pour la saison 2024/2025
- Vote du prix de la licence pour la saison 2025/2026
- Questions diverses.

Corum atteint

Approbation du PV de l'assemblée générale 2023

Vote : **Contre : 0** **Abstention : 0** **✓ Adopté à l'unanimité**

Rapport moral

Monsieur PUYALA Phillipe, président du club, prend la parole.

La saison 2023/2024 vient de se terminer avec 247 tireur.se.s, alors que nous étions 204 la saison précédente, soit 43 personnes en plus. C'est un record pour la STBT et j'espère que cela va continuer.

Historique du nombre de licenciés sur les 5 dernières années :

Saison 2023 / 2024 : 247 (30 ♀, 217 ♂)

Saison 2022 / 2023 : 204 (24 ♀, 180 ♂)

Saison 2021 / 2022 : 170 (17 ♀, 153 ♂)

Saison 2020 / 2021 : 188 (19 ♀, 169 ♂)

Saison 2019 / 2020 : 186 (22 ♀, 164 ♂)

La contrepartie est que cela a donné beaucoup de travail aux membres du Comité Directeur qui n'ont souvent pas été assez nombreux pour gérer les inscriptions et les initiations car la plupart des nouveaux licenciés n'avaient jamais tiré et ne connaissaient, ni les règles, ni le fonctionnement du club.

Nous avons donc dû refaire le règlement intérieur, l'ancien, qui datait de 2008 étant totalement obsolète.

Petit rappel concernant les licences, si vous ne l'avez pas encore renouvelée, elle n'est plus valide depuis le 1^{er} septembre 2024. Toutefois, votre ancienne licence vous couvre, au niveau assurance, jusqu'au 30 septembre 2024 mais ne permet plus le transport (domicile / stand) de vos armes.

D'autre part, votre licence est valable tant que le certificat médical est valide. Ce certificat est valable 1 an à partir du jour de sa création. Vous devez le mettre à jour dans votre espace EDEN.

La préfecture nous demande que des photos récentes soient présentes sur vos licences, pensez à la mettre à jour sur votre compte EDEN.

Les détenteurs d'arme(s) de catégorie B et/ou C doivent impérativement avoir créé un compte SIA (Système d'Information sur les Armes) avant le 31 décembre 2024.

Pour les personnes rencontrant des difficultés, rapprochez-vous du club, nous vous indiquerons les démarches à suivre.

Les demandes d'autorisations et de renouvellements se font uniquement sur votre compte SIA. De ce fait, pour une première demande, la création d'un compte SIA est obligatoire.

A partir de la fin octobre, nous allons remettre en fonctionnement l'école de tir que l'on avait arrêté au moment du Covid et par manque d'encadrement. Monsieur BRANGER Yves, qui en avait la gestion, avait dû arrêter pour des raisons personnelles. Il est de retour parmi nous et reprend ce service.

L'école de tir se déroulera le mercredi après-midi à partir de 14h00. Je me suis entendu avec le TOSSTG pour pouvoir disposer d'une quinzaine de postes puisque ces horaires sont sur leurs créneaux d'ouverture.

Le pas de tir 10 mètres : les problèmes de clim, bien que signalés, sont récurrents et j'espère que les services techniques vont finir par faire le nécessaire. Le TOSSTG s'est engagé à réparer les rameneurs en panne.

Le pas de tir 25 mètres, Sète Agglopôle Méditerranée envisage de mettre en place un système de ciblité mobile sur rail qui se déplace jusqu'au pas de tir, cela évite les risques de tir lorsque l'on va aux cibles et permettrait à la Police Municipale de tirer depuis le pas de tir en rapprochant les cibles à 7 ou 10 mètres.

Cette ciblité se présente par des modules de 3.

Sète Agglopôle Méditerranée prévoit de faire un coté en 2025 et l'autre en 2026, mais des problèmes concernant la suppression de la butte en avant des cibles subsiste et n'est toujours pas résolu.

Sur tous les pas de tir, les nouvelles normes concernant le plomb devraient nous obliger prochainement à supprimer toutes les moquettes présentes sur les tables de tir ou par terre au pas de tir 50 mètres, celles-ci sont accusées de conserver les particules de plomb.

Depuis le milieu de la saison dernière, la ligue a obtenu de Sète Agglopôle Méditerranée de partager la convention d'occupation du stand avec la STBT et le TOSSTG, ce qui a permis à la ligue de donner le statut de « stand régional » à notre stand du Pont Levis. En contrepartie, elle a équipé intégralement en cibles électroniques le 10 mètres et le 50 mètres pour les compétitions.

Malheureusement pour nous, nous ne pouvons utiliser que 7 cibles électroniques au 10 mètres, aucune au 50 mètres et nous ne percevons plus d'indemnités par tireur lors des compétitions.

Toutes les compétitions ISSF régionales organisées par la ligue se dérouleront à Sète. Nous aurons également quelques compétitions départementales et la finale du match postal.

Comme tous les ans, nous aurons besoin de personnes pour aider au déroulement du régional 25/50 mètres, je compte sur des volontaires.

Le dimanche 12 novembre 2023, nous avons organisé, toujours avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sète, la 26^{ème} Bourse aux Armes. La salle Brassens est toujours aussi confortable. Les visiteurs et exposants étaient au rendez-vous.

Nous organiserons la prochaine Bourse aux Armes le dimanche 17 novembre 2024, venez nombreux pour aider ou pour visiter.

Le repas de fin de saison s'est déroulé le samedi 6 juillet 2024, dans une ambiance conviviale et festive. Le repas a été apprécié de tous et je remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées à la fin pour ranger et nettoyer, comme nous étions nombreux, cela a été très rapide, merci !

Pour 2025, nous devrions fêter en même temps les 50 ans de la STBT, j'espère que nous pourrons faire quelque chose qui soit au niveau de l'événement.

Je souhaite remercier et féliciter les tireurs de la STBT qui ont participé aux compétitions la saison dernière et j'espère que nous en aurons encore plus cette année.

Pour finir, je souhaite remercier les membres du Comité Directeur qui se sont investi pendant la dernière olympiade et particulièrement ceux qui ont permis, encore cette année, de maintenir le stand ouvert tout l'été malgré l'indisponibilité de certains permanents.

Merci également à tous ceux qui viennent nous aider avant et pendant les compétitions ainsi que pour la Bourse aux Armes.

Je vous remercie pour votre attention.

Vote de l'assemblée : Contre : 0 Abstention : 0 ✓ Adopté à l'unanimité.

Validation du nouveau règlement intérieur

Le président, monsieur PUYALA Phillippe lit le règlement intérieur à l'assemblée

Vote de l'assemblée : Contre : 0 Abstention : 0 ✓ Adopté à l'unanimité

Rapport financier

Monsieur BLANCHARD Christophe, trésorier du club, prend la parole.

Le club a engendré 70.448,87 € de recettes et il a eu 50.399,06 € de dépenses.

Les plus grosses dépenses sont :

- Reversement de la part de la FFTir pour les licences (19.869,00 € sur les 42.442,00 €)
- Achat de munitions (13.321,58 €)
- Frais de compétition : inscription, déplacement, hébergement (7.732,50 €)

Tous les chiffres sont consultables au bureau si besoin.

Vote de l'assemblée : Contre : 0 Abstention : 0 ✓ Adopté à l'unanimité

Élection des membres du Comité Directeur

- Monsieur DENTEL Arnaud ne se représente pas.
- Messieurs BRANGER Yves et DOUZET Gilles présentent leurs candidatures pour rejoindre le Comité Directeur.
- Les membres de l'ancien comité directeur qui se représentent :
Messieurs PUYALA Philippe, BONFIGLIO Jean, BLANCHARD Christophe, BEULÉ Michel, GAËTA Cédric, PEYRONNET Bernard, DEMONTBRUN Jean-Marc, DISTEFANO Christophe, DOSNE Christian, CAVALLÉ Yves, RICHIN Fernand, AVERT Patrice et Mme COUDERC Élodie.

Compte tenu que nous avons seulement 15 candidatures sur 16 possibles pour les membres du Comité Directeur et que personne dans l'Assemblée ne souhaite un vote à bulletin secret, l'élection se déroule à main levée.

Vote de l'assemblée : Contre : 0 Abstention : 0 ✓ Élus à l'unanimité

Le comité directeur s'est retiré afin d'élire le président : Monsieur PUYALA Philippe.

Présentation du programme d'activité pour la saison 2024/2025

Vote de l'assemblée : Contre : 0 Abstention : 0 ✓ Adopté à l'unanimité

Prix des licences 2025/2026

Proposition pour passer de 170,00 € à 175,00 €.

Vote de l'assemblée : Contre : 0 Abstention : 0 ✓ Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

Pas de question.

Le président remercie l'Assemblée et déclare celle-ci terminée.

Heure de fermeture de la séance : 20h43

Secrétaire de séance :

Monsieur GAËTA Cédric


Signature du président :

Monsieur PUYALA Philippe
